

p. A. 45.40.



MOUVEMENT ANTI-APARTHEID DE SUISSE

Case postale 218 - 1217 Meyrin 1 - CCP Genève 12 - 12140

Genève, le 12 février 1974

KR/GE
at
HW/HIS
pu de

Monsieur Ernesto THALMANN
Secrétaire général du Département
Politique fédéral

3003 BERNE

cn								c/a
Départ.								
Visa								
EPD	15. März 1974							
Ref.	p. A. 45.40							

Monsieur le Secrétaire général,

Par ces quelques lignes j'aimerais vous remercier très vivement de l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver vendredi dernier pour discuter avec vous ainsi qu'avec l'Ambassadeur Gelzer et l'Ambassadeur Keller des différents problèmes soulevés par la politique suisse à l'égard de la République sud-africaine. MM. Perrot, Rist et moi-même avons été très heureux du climat de franchise et d'ouverture dans lequel s'est déroulé notre entretien.

Sans vouloir revenir ici sur l'ensemble des points soulevés lors de notre discussion, je désirerais toutefois en souligner quelques-uns qui nous ont semblé particulièrement importants :

1. Quels que soient les problèmes qui se posent, nous avons noté avec plaisir que le Département politique n'avait pas exclu par principe une contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Pour notre part, nous sommes persuadés qu'une telle contribution serait accueillie favorablement par l'OUA et qu'elle pourrait avoir une incidence bénéfique sur une future demande de bons offices qui pourrait être adressée à notre pays par les Nations Unies. L'Afrique du Sud a, nous semble-t-il, suffisamment de raisons pour se féliciter de ses bonnes relations avec la Suisse pour ne pas prendre ombrage d'un tel geste.

./.

- Mme de Sivas
interromme ?*
2. Nous vous sommes très reconnaissants de bien vouloir user de votre influence et de votre autorité pour inciter l'OFIAMT à revoir la manière dont elle présente l'Afrique du Sud à ceux qui désirent y émigrer. Nous espérons vivement que la prochaine édition du document dont nous avons parlé tiendra non seulement compte des remarques que vous avez faites sur la situation extrêmement grave qui prévaut dans cette région du monde - et qui risque de déboucher sur un conflit ouvert - mais encore du fait que l'apartheid constitue un système de discrimination raciale légalisée, condamnée par nos plus hautes autorités.
3. A la suite de notre discussion sur les relations entre Swissair et l'Ambassade d'Afrique du Sud, M. Rist a fait parvenir à l'Ambassadeur Gelzer les photocopies des documents que nous vous avons montrés. Nous vous serions très reconnaissants de nous tenir au courant des résultats de votre enquête auprès de l'Office fédéral de l'air et nous formons le voeu que ces pratiques soient interdites à l'avenir.

*Stak Luftwacht
ou Secrétariat ?*

Enfin, au-delà des encouragements personnels que vous nous avez prodigués concernant la poursuite de notre travail de dénonciation du système sud-africain et de ses complicités, nous avons été très sensibles à votre remarque selon laquelle toute l'information que nous pouvons vous procurer sera lue. Si le texte de la réponse du Conseil fédéral à la question de Mme Sahlfeld avait pu nous en faire douter un instant, nous sommes heureux de savoir que notre Mouvement pourra toujours faire valoir auprès de vous l'information dont il peut disposer. Nous ne manquerons certainement pas de le faire dès que nous le jugerons utile.

En vous présentant encore nos remerciements pour l'entretien que vous nous avez accordé, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, notre haute considération.



Pierre Bungener

cc. M. Alain Perrot
M. Gilbert Rist